



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL QUI SE TIENDRA LE LUNDI 5 MAI 2025 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL

A) OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 17 mai 2025 : Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Dépôt de documents

- 2.1 Rapport financier du trésorier et rapport du vérificateur externe pour l'année financière 2024
- 2.2 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 8 avril 2025

3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 9 avril 2025

B) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4. Demandes de dérogations mineures

- 4.1 Lots 6 565 339 et 6 565 340 du cadastre du Québec – Futur 2125, avenue Monseigneur-Moreau

Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser, sur un futur lot qui sera composé des lots 6 565 339 et 6 565 340 du cadastre du Québec, la construction d'un bâtiment principal multifamilial pour avoir une façade avant du bâtiment qui n'est pas parallèle à la corde de l'arc de la ligne avant, pour un terrain situé dans une courbe, et à un angle de plus de 15° et pour avoir une hauteur différant de plus de 20 % de la hauteur moyenne des deux bâtiments principaux adjacents sur le même côté de la rue.

- 4.2 Lot 3 294 841 du cadastre du Québec – Futur 1000, avenue Lemoyne

Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un bâtiment principal, pour de l'hébergement commercial, pour avoir des marges de recul avant minimales de 8 mètres au lieu de 10 mètres et des marges de recul arrière de 8,4 mètres au lieu de 10 mètres, et ce, sur un lot ayant une superficie minimale de 510,8 mètres carrés au lieu de 600 mètres carrés et une largeur minimale de 16,76 mètres au lieu de 20 mètres.

- 4.3 Lot 3 292 780 du cadastre du Québec – 805-809, avenue des Nénuphars

Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal pour permettre que l'usage complémentaire de microdistillerie ne soit pas à l'intérieur du même local que l'usage principal du restaurant.

- 4.4 Lot 3 539 848 du cadastre du Québec – 1835, chemin des Verdiers

Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire, attaché au bâtiment principal, pour avoir une superficie au sol maximale de 130 mètres carrés au lieu de 112 mètres carrés.

5. Demandes de permis – Règlement numéro 491 concernant les PIIA

- 5.1 Lot 3 292 780 du cadastre du Québec – 805-809, avenue des Nénuphars

Objectif : Cette demande vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal, selon les plans joints à la présente demande de permis numéro 2025-020 et préparés par Les Architectes Jacques et Gervais, projet numéro 24-32 et datés de mars 2025.

- 5.2 Lots 6 649 835 et 6 649 836 du cadastre du Québec – 2325, avenue Nicolas-Perrot

Objectif : Cette demande vise la construction d'un bâtiment d'habitation trifamiliale à structure jumelée sur chacun des lots, le tout selon les plans joints à la présente demande de permis numéro 2023-060, émis pour PIIA et préparés par monsieur Patrice Harvey, architecte chez BLH Architectes inc., daté du 31 mars 2025, incluant la description des matériaux et couleurs sur la vue 3D.

6. Établissement de la redevance pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels

- 6.1 Lot 2 942 970 du cadastre du Québec (4925-4945, boulevard de Port-Royal), propriété de monsieur Carl Michel – Agrandissement du bâtiment déjà érigé afin d'en augmenter le nombre de logements

7. Règlement numéro 1809 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin d'ajouter la classe d'usage « H-2 Habitation bifamiliale », à structure contiguë, dans une partie de la zone C06-623 (Secteur Sainte-Gertrude) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de permettre l'implantation de deux bâtiments principaux de 10 logements par bâtiment sur le lot 6 504 270 du cadastre du Québec, dans le secteur Sainte-Gertrude.

7.1 Avis de motion

7.2 Adoption du premier projet de règlement

8. Demandes de modifications au règlement de zonage numéro 1787

8.1 Demande pour la zone X01-158

8.2 Demande pour la zone C02-220

C) DIRECTION GÉNÉRALE

9. Nomination du maire suppléant

Objectif : Nommer madame la conseillère Jasmine Hébert pour la période du 1^{er} juin 2025 jusqu'à la fin de son mandat de conseillère en remplacement de monsieur le conseiller Pascal Doucet.

D) GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

10. Avis de motion et dépôt de projets de règlement

- 10.1 Règlement numéro 1806 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1611 concernant la signalisation pour y modifier ou y ajouter des panneaux « Arrêt », de limites de vitesse et de sens unique dans divers secteurs de la Ville »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but :

- *d'ajouter des panneaux « ARRÊT » sur la rue André-Cyrenne, sur le boulevard Bécancour, sur la rue Désilets, sur l'avenue Henri-Bergeron, sur l'avenue Madeleine-Raclos et sur l'avenue Pierre-Robineau, dans le secteur Bécancour, sur l'avenue des Alysses, sur le boulevard Bécancour, sur la rue des Cléomes, sur la rue des Fuchsias, sur l'avenue des Lotus, sur la rue des Myosotis et sur le carré du Safran, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval, et sur l'avenue des Cormiers, sur la rue des Pommiers et sur l'avenue du Sumac, dans le secteur Sainte-Gertrude;*
- *d'abaisser la limite de vitesse à 30 km/h sur l'avenue Madeline-Raclos, dans le secteur Bécancour, sur la rue des Immortelles, à partir de l'avenue des Hémérocailles jusqu'à l'avenue des Alysses, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval, et sur la rue des Pommiers et sur l'avenue du Sumac, dans le secteur Sainte-Gertrude;*
- *d'ajouter un panneau « SENS UNIQUE » sur l'avenue des Pensées, à partir du boulevard Bécancour jusqu'à la rue des Tournesols (direction du nord vers le sud), dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval.*

- 10.2 Règlement numéro 1807 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1791 établissant un programme d'aide financière afin de favoriser la mise en conformité au règlement numéro 554, et ce, pour y préciser les conditions d'admissibilité d'un immeuble et modifiant en conséquence le règlement numéro 554 concernant les normes relatives aux réseaux d'aqueduc et d'égout »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de modifier le règlement numéro 1791 concernant les conditions d'admissibilité d'un immeuble au volet 1 et le règlement numéro 554 pour y ajouter la possibilité d'installer des équipements à l'extérieur d'une résidence.

- 10.3 Règlement numéro 1808 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1580 relatif à la gestion contractuelle, et ce, afin de se conformer à la Charte de la langue française »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but notamment de modifier le paragraphe 19 de la déclaration du soumissionnaire afin que les entreprises qui emploient au Québec 25 personnes ou plus durant une période de six mois devront obligatoirement s'inscrire à l'Office québécois de la langue française au plus tard six mois après cette période. Cette modification entrera en vigueur à compter du 1^{er} juin 2025.

- 10.4 Règlement numéro 1810 intitulé : « Règlement abrogeant le règlement numéro 1763 décrétant une dépense et un emprunt de 455 000 \$ pour l'aménagement d'un espace piétonnier et cyclable sur un tronçon du boulevard de Port-Royal (Secteur Saint-Grégoire) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'abroger le règlement numéro 1763, car les travaux y reliés ont plutôt été intégrés au règlement numéro 1805 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 200 000 \$ pour des travaux visant à favoriser la mobilité active sur le territoire de la Ville (Parapluie) ».

- 10.5 Règlement numéro 1811 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 375 000 \$ pour la réhabilitation de filtres pour l'eau potable à la Centrale de traitement d'eau »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux de réhabilitation de filtres pour l'eau potable à la Centrale de traitement d'eau. La durée de l'emprunt est de 15 ans.

11. Convention de bail avec 9340-3228 Québec inc. (Ô Quai des Brasseurs) pour la sous-location d'une partie du lot 3 292 786 du cadastre du Québec, pour l'utilisation du stationnement

12. Aliénation d'immeubles suite à l'appel de propositions

- 12.1 Vente à Gestion MES inc. du lot 6 615 343 du cadastre du Québec, situé en bordure de la rue des Pommiers (futur 6215, rue des Pommiers), dans le secteur Sainte-Gertrude (terrain numéro 14)
- 12.2 Vente à Gestion MES inc. du lot 6 615 344 du cadastre du Québec, situé en bordure de la rue des Pommiers (futur 6205, rue des Pommiers), dans le secteur Sainte-Gertrude (terrain numéro 15)

13. Élection générale municipale du 2 novembre 2025

- 13.1 Octroi de contrat – Traitement de la liste électorale

Objectif : Accorder le contrat à Innovision + inc., pour le prix de 22 266,06 \$, taxes incluses.

- 13.2 Adhésion au projet pilote « Vitrine d'information présentant le profil des candidats »

14. Assurances générales (1^{er} avril 2025 au 1^{er} avril 2026)

- 14.1 Reconduction du contrat d'assurance automobile
- 14.2 Autorisation de paiement de la quote-part du fonds de garantie responsabilité civile primaire, de la quote-part du fonds de garantie en biens et des honoraires de L'Union des municipalités du Québec

E) FINANCES ET TRÉSORERIE

- 15. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer au montant de 2 116 486,40 \$**

16. Affectation du fonds réservé Mesures d'urgence pour les coûts liés aux inondations

17. Rectificatif budgétaire – Mai 2025

18. Autorisation de paiement

18.1 Transport collectif 2025

Objectif : Autoriser le paiement de la quote-part de la Ville à la MRC de Bécancour pour le service de transport collectif offert par Transport des personnes de la MRC de Bécancour, au montant de 158 886 \$ pour l'année 2025.

19. Modification du financement prévu à la résolution numéro 25-068 concernant l'octroi du contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation d'une étude d'optimisation du traitement des eaux usées de la station de l'ouest (Mares noires), dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval

F) GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

20. Autorisations de paiement – Décomptes progressifs

20.1 Décomptes progressifs numéros 5 – Entretien d'hiver des rues, trottoirs et poteaux d'incendie de la Ville

Objectif : Autoriser les paiements à André Bouvet Itée pour les contrats suivants :

- Contrat numéro 22-51-A (Secteur Gentilly) : Autoriser le paiement de 78 399,02 \$.
- Contrat numéro 22-51-B (Secteur Gentilly) : Autoriser le paiement de 56 409,83 \$.
- Contrat numéro 22-52 (Secteur Bécancour) : Autoriser le paiement de 63 459,29 \$.
- Contrat numéro 22-53 (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) : Autoriser le paiement de 89 467,94 \$.
- Contrat numéro 22-54-A (Secteur Saint-Grégoire) : Autoriser le paiement de 94 478,79 \$.
- Contrat numéro 22-54-B (Secteur Saint-Grégoire) : Autoriser le paiement de 40 496,17 \$.
- Contrat numéro 22-55 (Secteur Précieux-Sang) : Autoriser le paiement de 52 542,63 \$.
- Contrat numéro 22-56 (Secteur Sainte-Gertrude) : Autoriser le paiement de 98 121,43 \$.

20.2 Décompte progressif final numéro 11 – Renouvellement de conduites et de voirie sur le boulevard du Parc-Industriel et l'avenue des Cormiers, dans le secteur Sainte-Gertrude

Objectif : Autoriser le paiement de 425 987,36 \$ à Groupe Gagné Construction inc.

20.3 Décompte progressif numéro 7 – Travaux de construction et de réfection de voirie en 2024, dans divers secteurs de la Ville

Objectif : Autoriser le paiement de 16 809,93 \$ à Groupe Colas Québec inc.

21. Suivi des soumissions en matière de gestion contractuelle

21.1 Lignage sur chaussée

Objectif : Accorder le contrat, selon l'option 2 (3 ans), au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Marquage et traçage du Québec inc., pour le prix de 73 056,47 \$, taxes incluses.

21.2 Balayage mécanique des rues urbaines

Objectif : Accorder les contrats mentionnés ci-dessous, selon l'option 1 (1 an), au plus bas soumissionnaire conforme, soit à 9354-1274 Québec inc. :

- Contrat 25-11 (Balayage – Secteur Gentilly), pour le prix de 14 212,57 \$, taxes incluses;
- Contrat 25-12 (Balayage – Secteurs Bécancour, Sainte-Angèle-de-Laval, Précieux-Sang et Sainte-Gertrude), pour le prix de 41 546,81 \$, taxes incluses;
- Contrat 25-13 (Balayage – Secteur Saint-Grégoire), pour le prix de 35 043,18 \$, taxes incluses;
- Contrat 25-14 (Balayage et désherbage – Secteur Gentilly), pour le prix de 2 005,39 \$, taxes incluses;
- Contrat 25-15 (Balayage et désherbage – Secteurs Bécancour, Sainte-Angèle-de-Laval, Précieux-Sang et Sainte-Gertrude), pour le prix de 5 996,18 \$, taxes incluses;
- Contrat 25-16 (Balayage et désherbage – Secteur Saint-Grégoire), pour le prix de 6 362,15 \$, taxes incluses.

21.3 Services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et le contrôle de la qualité des matériaux sur divers chantiers pour les années 2025 à 2027

Objectif : Accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit Les Services EXP inc., pour le prix de 1 095 616,44 \$, taxes incluses.

21.4 Entretien et réparation du système de protection cathodique

Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Techno protection Québec inc., pour le prix de 307 558,13 \$, taxes incluses.

21.5 Remplacement et réfection de deux ponceaux, dans les secteurs Saint-Grégoire et Gentilly

Objectif : Accorder le contrat, selon l'option B, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Alide Bergeron et fils ltée, pour le prix de 649 271,87 \$, taxes incluses.

21.6 Services professionnels d'ingénierie pour la réalisation d'une étude hydraulique du réseau d'égout pluvial

Objectif : Accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit à JFSA Québec inc., pour le prix de 99 267,12 \$, taxes incluses.

21.7 Services de location de conteneurs et de collecte pour la disposition des matières résiduelles sur divers sites municipaux

G) SERVICE À LA COMMUNAUTÉ

22. Octroi de contrat

22.1 Construction et aménagement d'un terrain de *pickleball* dans le secteur Gentilly

Objectif : Accorder le contrat de gré à gré à Terrassements Jopat inc., pour le prix de 60 246,90 \$, taxes incluses.

H) GESTION DES TALENTS

23. Confirmation d'embauches

23.1 Employés embauchés par le directeur général conformément à l'article 4.1.1 du règlement numéro 1673 décrétant le contrôle et le suivi budgétaire

I) STRATÉGIE, COMMUNICATIONS ET RAYONNEMENT

24. Aides financières – Commandites

24.1 Comité de l'amitié de la Villa Domaine St-Grégoire inc.

Objectif : Accorder une aide financière de 250 \$ pour l'organisation d'un bal.

24.2 Les Élans de Trois-Rivières, Club de patinage de vitesse inc.

Objectif : Accorder une aide financière de 50 \$, afin de soutenir la participation de William Samson à la Coupe Canada Finale Junior et au Championnat québécois en patinage de vitesse.

J) DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PLANIFICATION

25. Suivi des soumissions en matière de gestion contractuelle

25.1 Aménagement d'un camion cargo (camion numéro 44-24)

Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Fourgons Rive-Sud inc., pour le prix de 42 719,80 \$, taxes incluses.

25.2 Acquisition de deux camionnettes pleine grandeur de poids léger pour la Ville de Bécancour

Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Automobiles Pierre Méthot inc. (Dubois Méthot Chevrolet Buick GMC), pour le prix de 64 356,69 \$, taxes incluses.

25.3 Acquisition d'un tracteur utilitaire pour la Ville de Bécancour

Objectif : Accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit à Centre agricole Nicolet-Yamaska inc., pour le prix de 127 900 \$.

26. Utilisation d'un système de pondération – Services professionnels pour la réalisation d'un audit des bâtiments municipaux

27. DIVERS

28. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est limitée à 30 minutes maximum et est le seul moment où les questions peuvent être posées.

Afin d'assurer le bon déroulement de la période de questions, tout membre du public présent qui désire poser une question bénéficie d'une **période maximale de 5 minutes** pour exposer un **court préambule** afin de contextualiser la question et **poser une question et une sous-question**.

De plus, il doit également :

- s'identifier au préalable;
- s'adresser à la mairesse ou en son absence au maire suppléant;
- mentionner à qui sa question s'adresse;
- poser une question sur un sujet d'intérêt public qui relève de la compétence de la Ville;
- ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;
Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle jusqu'à l'expiration du temps alloué pour la période de questions;
- s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et diffamatoire;
- éviter que la question soit frivole, vexatoire ou de nature à déconsidérer l'utilisation de la période de questions;
- ne pas poser une question qui a déjà été posée par une autre personne au cours de la même période de questions;
- ne pas se référer à un événement personnel ou au fait personnel d'un employé de la municipalité ou d'un membre du conseil municipal;
- s'abstenir de poser une question qui contient une hypothèse, une expression d'opinion, une déduction, une allusion, une suggestion ou une imputation de motif;
- éviter que la réponse exige ou constitue une opinion professionnelle ou une appréciation personnelle ou qui vise à obtenir un positionnement politique eu égard à la question.

Les personnes assistant en présentiel à la séance ont priorité pour poser une question.

S'il reste du temps après que ces personnes ont posé leurs questions, les personnes assistant virtuellement à la séance peuvent poser une question au président.

Si votre question est de nature personnelle, nous vous invitons à utiliser les autres canaux de communications de la Ville mis à votre disposition, soit :

- le système de requête (Bureau citoyen) à l'adresse becancour.net;
- par téléphone au 819 294-6500, poste 0.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le règlement n° 1780 relatif à la régie interne du conseil municipal de la Ville de Bécancour et au maintien de l'ordre durant ses séances.

30. LEVÉE DE LA SÉANCE